



Le frelon asiatique



Données	<p>Le frelon asiatique est une espèce qui vit exclusivement en colonies de quelques centaines à plusieurs milliers d'individus.</p> <p>La colonie commence à se constituer à partir du printemps.</p> <p>Les nids, de forme sphérique (jusqu'à 80 cm de diamètre) sont situés à proximité d'un point d'eau et sont construits en hauteur dans les arbres (jusqu'à plus de 10 m pour certains).</p> <p>A l'automne, les nouvelles reines fécondées quittent le nid pour se mettre à l'abri. Les autres individus meurent. Les nids, ainsi abandonnés, ne sont pas utilisés l'année suivante.</p>
Comportement	<p>S'il n'est pas dérangé, le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme.</p> <p>Il est en revanche le principal prédateur des abeilles.</p>
Destruction des nids	<p>Vous devez faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers doit rester exceptionnel.</p> <p>Si le nid est découvert en hiver, il ne présente aucun danger.</p> <p>Si le nid est découvert sur une autre saison et qu'il se situe à proximité de passage de personnes, il doit être détruit.</p> <p>L'objectif de la destruction du nid est l'élimination de la totalité de la colonie.</p> <p>Ne pas intervenir avec des moyens mécaniques (jet d'eau, abattage ...), cela ne détruira pas la colonie mais la dispersera et mettra la vie des opérateurs en danger.</p> <p>Le début de l'intervention consistera à boucher l'orifice d'entrée pour éviter la dispersion de la colonie.</p> <p>L'entreprise utilisera un produit insecticide sous pression injecté dans le nid.</p> <p>Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.</p>

La canicule

Le terme de canicule se rapporte à une vague de chaleur très forte qui se produit en été et qui dure pendant plusieurs jours et nuits. La température ne baisse pas la nuit.



Les catastrophes naturelles

Pour qu'une personne sinistrée soit indemnisée il faut que les deux conditions suivantes soient réunies :

- Que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance « dommage aux biens »
- Que l'état de catastrophe naturelle soit constaté par arrêté interministériel

Evènements garantis	Evènements exclus
<ul style="list-style-type: none"> -Inondations et coulées de boue résultant du débordement d'un cours d'eau, du ruissellement ou de crues torrentielles -Inondation par remontées de nappe phréatique -Mouvements de terrain -Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> -L'action directe du vent, de la grêle, du poids de la neige sur les toitures -L'infiltration d'eau sous les éléments de toiture par l'effet du vent sans dommage aux toitures elles-mêmes -La foudre

Numéros de téléphone utiles

Mairie de DEVAY		03 86 50 37 11
M. LEVEL Christian	Maire	06 36 10 93 97
M. RENARD Cyril	1er adjoint	06 26 53 20 68
M. ROY Frédéric	2eme adjoint	06 13 83 25 11
Mme TISSIER Tyfanie	3eme adjointe	06 69 59 52 27
Préfecture		03 86 60 70 80 03 86 60 70 02
Gendarmerie		17
Pompiers		18
Samu		15
Hôpital de Decize		03 86 77 78 79
Service des crues de la Loire		0 825 150 285
EDF		0 972 675 058
SIAEP Val d'Aron		03 86 50 51 83
Service des ordures ménagères		03 86 25 12 18
Transports scolaires (Région Nevers)		03 86 61 87 10
Fédération de Chasse de la Nièvre		03 86 36 93 16

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de DEVAY



Le mot du Maire :

Chers administrés,
La sécurité des habitants de Devay fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les différents risques qui peuvent survenir sur notre commune, les mesures prises pour réduire au mieux les conséquences de ces risques et les comportements à appliquer lors de la survenue de ces événements majeurs. Ce document délivre également quelques informations pratiques.

Je vous demande de le consulter avec attention et de le conserver précieusement.

Comme vous le savez peut-être déjà, en complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La Mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces diverses précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire, Christian LEVEL



DOCUMENT A CONSERVER

Les bons réflexes dans toutes les situations

Ce qu'il faut faire	Ce qu'il ne faut pas faire
Se conformer aux consignes reçues : évacuer ou se confiner Ecouter la radio : FRANCE BLEU AUXERRE 104.0, SUD NIVERNAIS RADIO 100.1 Par avance, prévoir : -Une radio portable équipée de piles -Une lampe de poche -Un réserve d'eau potable -Un sac contenant des affaires de première nécessité	Ne pas fumer Ne pas aller chercher les enfants à l'école Ne pas téléphoner sauf en cas de nécessité vitale pour éviter d'encombrer les réseaux et de libérer les lignes de secours

Confinement	Evacuation
Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche Fermer portes et fenêtres et les calfeutrer Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des linges humides	Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) Quitter le logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité Se rendre au point de regroupement défini par les autorités

Le risque de fortes chutes de neige

Conseils de comportement face à de fortes chutes de neige	
Vigilance orange	Limiter les déplacements Limiter la vitesse sur les routes Respecter les déviations mises en place Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant devant votre domicile Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
Vigilance rouge	Rester chez soi En cas d'obligation absolue de se déplacer, signaler son déplacement à des proches, Respecter les déviations mises en place, se munir d'équipements spéciaux (chaînes, couvertures...) Ecouter la radio Protéger les canalisations d'eau contre le gel, prévoir des éclairages de secours et faire une réserve d'eau potable Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant devant votre domicile

Le risque transport de matières dangereuses (TMD)

La commune peut être concernée par le risque de transport de matières dangereuses sur l'ensemble de son réseau routier mais essentiellement sur la D979 (Route de Genève).

Etiquetage et signalisation des TMD
Le code danger permet par la simple interprétation des chiffres 0 à 9 d'identifier les dangers de réaction de la matière.
Le symbole de danger est un pictogramme qui symbolise la nature du risque présenté par la matière transportée. Il est représenté par des plaques carrées de 30 cm x 30 cm, pointes en bas, placées à l'arrière du véhicule et sur les côtés.

Les bons réflexes
Si vous êtes témoin d'un accident TMD : -Protéger, baliser pour éviter un sur-accident -Faire éloigner les personnes à proximité -Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) -En cas de fuite, ne pas entrer en contact avec le produit -Quitter la zone accidentée et s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique -Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri -Ne pas fumer -Eteindre toute flamme -Ne pas téléphoner (sauf aux secours) -Ecouter la radio -Ne pas aller chercher les enfants à l'école

Inondations - crues

Les services d'annonce des crues permettent d'exercer une surveillance de la montée des eaux grâce à des stations de mesures.

Avant	Pendant	Après
Mettre les biens à sauvegarder en sécurité Amarrer tout ce qui peut flotter Limiter les déplacements Eviter de vous rendre dans les zones susceptibles d'être inondées Respecter les déviations mises en place	Respecter les consignes reçues Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours Se réfugier sur un point haut de la commune Respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée	Aider les personnes qui ont besoin Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche Chauffer dès que possible S'assurer que l'eau soit potable Dresser un inventaire complet des dommages causés à la propriété pour faire une déclaration à sa compagnie d'assurance

Le risque sismique

Les conséquences d'un séisme sont multiples, humaines, économiques et environnementales.

Pendant le séisme	Après le séisme
Rester où vous êtes, s'abriter sous un meuble solide ou un contre un mur porteur En voiture : s'arrêter mais ne pas descendre avant l'arrêt des secousses Eviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts... Ne pas fumer	Se méfier des répliques éventuelles Couper le gaz, l'eau et l'électricité Evacuer le bâtiment, s'en éloigner et se rendre au point de regroupement Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

Le risque tempête et vent violent

Vents violents :

Vigilance orange	Limiter les déplacements Limiter la vitesse sur les routes Ne pas se promener en forêt Être vigilant face aux chutes possibles d'objets Ne pas intervenir sur les toitures Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol Fixer ou ranger les objets sensibles au vent
Vigilance rouge	Rester chez soi En cas d'obligation absolue de se déplacer, éviter les secteurs forestiers et signaler son déplacement à des proches Ecouter la radio Fixer ou ranger les objets sensibles au vent Ne pas intervenir sur les toitures Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

Fortes précipitations :

Vigilance orange	Limiter ses déplacements Limiter la vitesse sur les routes Respecter les déviations mises en place Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée Dans une zone inondable, mettre les biens en sécurité et surveiller la montée des eaux
Vigilance rouge	Rester chez soi En cas d'obligation absolue de se déplacer, éviter les secteurs forestiers et signaler son déplacement à des proches Ecouter la radio Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée Se conformer aux consignes données Si évacuation, penser à couper tous les réseaux

